



Un jeu à destination des élèves de 8 à 11 ans
pour sensibiliser les enfants à leurs droits



ENFANCE ET PARTAGE



Novembre 2011

Enfance et Partage, association reconnue d'utilité publique dédiée à la protection de l'enfance et **agrée au titre des associations complémentaires de l'Education nationale**, a réalisé un jeu de plateau, « En route vers mes droits », pour sensibiliser les élèves de 8 à 11 ans (classes de CE2, CM1 et CM2) à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Présenté en avant-première, avec une classe de CM2 de l'école élémentaire Bénézet à Toulouse le 20 octobre, « En route vers mes droits » s'adresse à toutes les écoles élémentaires dès le 20 novembre 2011, date anniversaire de la CIDE.



Le jeu a pour objet de faire découvrir leurs droits aux enfants en jouant. Il est destiné aux classes du cycle 3, « prendre conscience de ses droits » étant une compétence qui se travaille pendant cette période dans les programmes de l'Education nationale.

« En route vers mes droits » place l'enfant au cœur du dispositif et lui propose un parcours composé de questions, activités, débats, théâtre, qui l'amène à se former en apportant ses compétences et connaissances au service de son équipe.

Conçu par un comité d'experts et animé par des bénévoles d'Enfance et Partage, ce jeu offre ainsi à la classe une séquence animée à la fois ludique et pédagogique qui implique tous les élèves et leur enseignant.

9 droits énoncés dans la CIDE ont été sélectionnés pour la réalisation du jeu :



- Droit à être protégé (articles 19 et 20 de la CIDE)
- Droit à l'expression et l'information (article 12 de la CIDE)
- Droit à la différence (article 2 de la CIDE)
- Droit aux loisirs et à une vie culturelle (article 31 de la CIDE)
- Droit à une famille (articles 7 et 9 de la CIDE)
- Droit à la santé (article 24 de la CIDE)
- Droit à l'éducation (articles 28 et 29 de la CIDE)
- Droit à des conditions de vie permettant le développement de l'enfant (article 27 de la CIDE)
- Droit à être un enfant (article 3 de la CIDE)

Avec cet outil novateur dédié aux écoles élémentaires, **l'objectif d'Enfance et Partage est de sensibiliser 10 000 élèves d'ici à 1 an.**

« En route vers mes droits » a pu être réalisé grâce au soutien de Micromania et a bénéficié de partenariats croisés notamment avec le Conseil de l'Europe et la Fondation Abbé Pierre.

Pour les enseignants qui souhaitent obtenir des renseignements sur « En route vers mes droits » et sa mise en place, il convient d'adresser un message à l'adresse : enrouteversmesdroits@enfance-et-partage.org

Contact presse - Audrey Donnerfeld, attachée de presse : Tél. 06 30 10 76 90

L'engagement d'Enfance et Partage en faveur de l'information et de la promotion des droits de l'enfant

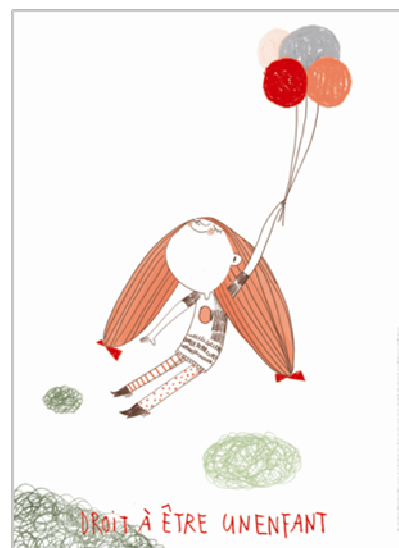
Enfance et Partage, **agrée organisme éducatif complémentaire d'enseignement public par le ministère de l'Éducation nationale depuis 2007**, intervient dans les écoles (de la maternelle au lycée) pour informer, sensibiliser et dialoguer sur le thème de la maltraitance et des droits de l'enfant.

C'est dans ce contexte qu'Enfance et Partage a réalisé, en 2010, une étude sur la notoriété de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

La 1ère étude nationale sur la notoriété de la CIDE à l'école primaire

Afin de dresser un bilan sur la connaissance de la CIDE à l'école primaire et de faire le point sur l'intérêt porté par les enseignants et les parents à cette convention, Enfance et Partage a réalisé en collaboration avec Ariane Etudes la première enquête auprès de ces publics : **500 parents d'enfants de 6 à 12 ans** allant à l'école élémentaire et **506 directeurs d'écoles élémentaires** (avec une représentativité public et privé sous contrat) ont ainsi été interrogés en août 2010.

Christiane Ruel, Présidente d'Enfance et Partage, explique les raisons de ce choix : *« l'école primaire est un moment clé pour faire connaître leurs droits aux enfants. C'est une période où la socialisation s'affine et durant laquelle on inculque une éducation civique et des valeurs liées au respect de l'autre ».*



Les principales conclusions de cette étude ont été les suivantes :

La CIDE est une convention largement connue des enseignants mais pas encore suffisamment des parents d'élèves de l'école élémentaire alors même **qu'informer les enfants sur leurs droits est une nécessité reconnue par tous.**

Tant pour les parents que pour les directeurs, apprendre aux enfants à **se protéger et se défendre, prendre conscience de leurs droits et devoirs de citoyens, et leur permettre de réagir en cas de violences ou de maltraitance** sont les motivations principales qui justifient cette nécessité d'informer les enfants de leurs droits.

Cependant aujourd'hui **seulement 2/3 des écoles s'investissent dans l'information relative aux droits de l'enfant**. Ce chiffre peut être lié au manque de visibilité des structures ressources, et notamment des associations, auprès des professionnels de l'Education nationale, alors qu'elles disposent de personnels formés, d'outils adaptés qui leur permettent d'intervenir sur ces thématiques.

« Même si en vingt ans, beaucoup de progrès ont été réalisés, **Enfance et Partage souhaite que les principaux droits de l'enfant, au premier rang desquels nous plaçons le droit d'être protégé contre toutes les formes de violence, de maltraitance et d'exploitation, soient inscrits dans le socle commun de connaissances et de compétences abordées dès l'école primaire** », précise Christiane Ruel.

Synthèse et chiffres clés de l'étude réalisée en août 2010



- La CIDE, une convention largement connue des enseignants **(94%)**
- Après l'éducation, la protection contre la maltraitance, deuxième préoccupation des parents **(26 %)**
- Parents **(90%)** et enseignants **(99%)** unanimes sur l'utilité d'informer les enfants de leurs droits
- **Plus de 2/3** des écoles choisissent de s'investir dans l'information relative aux droits de l'enfant, dont 14% seulement sur la base de directives académiques...
- ...Et **1/3** des enseignants se disent libres de ne pas le faire
- Un **manque de visibilité sur les structures ressources** dont les associations
- **Les outils considérés comme les plus adaptés, le livre et le jeu, ne sont pas forcément ceux qu'enseignants et intervenants extérieurs utilisent le plus**

La réalisation du jeu « En route vers mes droits » s'inscrit dans le prolongement de l'action menée par l'association depuis plusieurs années pour faire connaître leurs droits aux enfants et les faire respecter.

Avec cet outil pédagogique et ludique, Enfance et Partage se donne pour objectif de sensibiliser 10 000 élèves de 8 à 11 ans en 2011 et 2012.

« En route vers mes droits », le 1er jeu d'Enfance et Partage dédié aux élèves de CE2, CM1 et CM2 pour apprendre et connaître leurs droits

Un jeu pour apprendre et connaître ses droits en jouant, qui permet à chaque enfant de participer au sein de son groupe en apportant ses connaissances et ses compétences personnelles au service de son équipe.

Une véritable démarche de formation en lien avec les programmes de cycle 3

Enfance et Partage a conçu un dispositif qui place l'enfant au cœur de l'opération, en mettant en œuvre une démarche de formation ascendante qui part de l'enfant et qui lui propose des situations qui l'amènent à se former. Le jeu laisse ainsi une large part au temps d'exploration et propose des situations variées, avec une place de l'oral très importante.

Chacun des 9 droits est ainsi décliné sous la forme de connaissances (questions), de savoir-faire (activité) et de savoir-être (débat argumenté et théâtre), tous en cohérence avec l'objectif fixé.

De par les droits sélectionnés et les activités développées, le jeu est en adéquation avec les programmes du cycle 3. Il a en effet pour objectif de travailler avec chaque enfant de la classe sur l'estime de soi et le respect de l'intégrité des personnes, y compris de la leur, et de les faire réfléchir sur l'interdiction absolue des atteintes à la personne d'autrui et sur l'importance de la règle de droit dans l'organisation des relations humaines.



Apprendre en jouant et donner toute sa place à la parole de l'enfant

Le graphisme du support concourt à créer un climat de jeu qui permet à l'enfant de sortir de sa posture d'élève pour entrer dans un univers qui le concerne au-delà des apprentissages scolaires. Le lancer de dé assure la part de hasard inhérente au jeu, et la présence du joker permet aux enfants d'élaborer des stratégies pour gagner.

L'enfant est pleinement acteur : il a les cartes en mains, il connaît la règle du jeu, les objectifs sont clairement définis pour lui. Il développe ainsi son esprit d'initiative au service du défi, une notion importante et motivante à cet âge.

Pour positionner l'enfant comme un sujet, le dispositif privilégie des situations qui sollicitent la réflexion et l'argumentation, sans crainte du jugement de l'autre.



Les animateurs de l'association incitent les enfants à justifier et argumenter leurs propositions à l'intérieur de leur équipe, et créent un climat qui favorise le débat entre les pairs.

L'animateur laisse toute leur place aux erreurs éventuelles dans les réponses apportées par les joueurs, et guide sans diriger. L'idée ici est de parler des réponses proposées, sans crainte de jugement de valeur de la part de l'animateur ou des autres enfants.

« En route vers mes droits » est donc un parcours, un cheminement, qui amène l'enfant à « grandir ». Le chemin parcouru marque le déplacement de l'enfant, qui est acteur de sa propre transformation.

La règle du jeu

Le jeu se joue avec l'ensemble de la classe, répartie en équipes de 3 à 5 enfants.

Il est encadré par 3 bénévoles d'Enfance et Partage et l'enseignant de la classe : un animateur gère le lancer de dés et le plateau de jeu, un autre aide les enfants dans les débats argumentés et le troisième les accompagne dans le théâtre. L'enseignant gère le groupe classe et encadre les activités.

Le jeu s'effectue en 9 parties, une pour chacun des droits sélectionnés par Enfance et Partage : 8 cases lui sont destinées avec 3 Questions, 3 Activités, 1 Débat Argumenté et 1 Théâtre, dans un ordre aléatoire.

Le déroulement du jeu

L'équipe lance son dé et déplace son pion sur une case de 1 à 4 selon le score affiché sur le dé. Si le dé tombe sur le Joker, l'équipe est libre de choisir la case qui lui semble la plus intéressante stratégiquement.

Le pion se trouve sur une **case Question ou une case Activité** (qui peuvent rapporter 1 ou 2 points), une **case Débat Argumenté** (les arguments donnés peuvent rapporter 2 ou 4 points à l'équipe, selon leur pertinence) ou une **case Théâtre** (la prestation de l'équipe peut rapporter 2 ou 4 points selon son engagement).

A la fin de chaque partie, le chef de plateau note les points obtenus à l'aide du tampon encreur sur la feuille de route de l'équipe qui relance son dé et commence une nouvelle partie à la découverte du droit suivant.

A la fin du jeu, un temps d'exploitation est prévu pour mettre en commun les expériences vécues par les équipes dans leurs parcours. Les mots clés principaux sont reportés sur une grande affiche colorée qui reste dans la classe.

Le jeu s'organise autour d'un grand plateau



Les parties se déclinent en Questions, Activités, Débat argumenté ou Théâtre, détaillées sur des cartes avec des fiches activité et un CD vidéo



Des ressources sont à la disposition des enfants pour alimenter leur réflexion



Chaque équipe dispose d'une feuille de route avec support pour indiquer ses mots clés en rapport avec le droit étudié. Cette feuille est ensuite tamponnée par le chef de plateau (de 1 à 4 points).

En fin de partie, lors de la mise en commun, les mots clés sont reportés sur une affiche récapitulative des 9 droits qui restera dans la classe

Les réponses sont précisées et argumentées dans le Livret de l'animateur



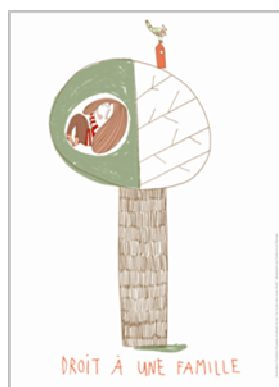
Chaque enfant reçoit un bracelet et un diplôme d'enfant informé de ses droits



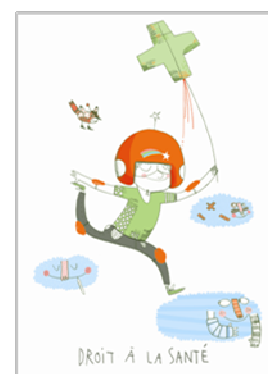
Les droits sélectionnés dans le cadre du jeu « En route vers mes droits »

Enfance et Partage a sélectionné, parmi les 54 droits que compte la CIDE, ceux qui concernent le plus directement les enfants scolarisés en France en fonction de leurs préoccupations et des dangers auxquels ils peuvent être confrontés.

9 droits extraits de la CIDE ont été choisis pour être développés dans ce jeu.



- **Droit à être protégé** : articles 19 et 20 de la CIDE sur la protection de la vie privée et de toutes formes de violence
- **Droit à l'expression et l'information** : article 12 de la CIDE sur la liberté d'opinion sur toute question intéressant l'enfant
- **Droit à la différence** : article 2 de la CIDE concernant les discriminations, l'origine, l'égalité fille/garçon, le handicap
- **Droit aux loisirs et à une vie culturelle** : article 31 de la CIDE sur le droit au jeu et à des activités récréatives
- **Droit à une famille** : articles 7 et 9 de la CIDE et notamment ne pas être séparé de sa famille contre son gré
- **Droit à la santé** : article 24 de la CIDE sur l'état de santé et les soins
- **Droit à l'éducation** : articles 28 et 29 de la CIDE sur le droit à l'éducation et à l'enseignement
- **Droit à des conditions de vie permettant le développement de l'enfant** : article 27 de la CIDE pour vivre dans un lieu rassurant et protecteur
- **Droit à être un enfant** : article 3 de la CIDE sur la notion d'intérêt supérieur de l'enfant pour toutes les décisions qui le concernent.



Le comité d'experts

Un comité d'experts pluridisciplinaire a travaillé à la conception de ce jeu pendant plusieurs mois. Les membres d'Enfance et Partage (psychologue, juriste, pédiatre et bénévoles) se sont entourés de professionnels de l'éducation au sein d'une équipe coordonnée par Anne-Marie Collaine, Responsable des partenariats chez Enfance et Partage.

Michel Grandaty, Professeur des universités à l'IUFM*, école interne Université Le Mirail à Toulouse, appartient aujourd'hui à l'Unité Mixte de Recherche (U.M.R) Education, Formation, Travail, Savoir. Il a été chercheur associé à l'INRP** de 1995 à 2001 où il a conduit la recherche sur l'enseignement de l'oral à l'école. Il est conseiller scientifique aux éditions Milan Presse depuis plus de vingt ans.

*Institut Universitaire de Formation des Maîtres

**Institut National de Recherche Pédagogique

Corinne Daillant, Professeur des écoles, Maître formateur depuis 1988 en Seine-et-Marne puis en Haute-Garonne. Elle séjourne deux années à l'étranger (Ile Maurice – 2004 à 2006) où elle est nommée directrice pédagogique d'une école de 22 classes à programmes français. Conseillère pédagogique auprès d'un Inspecteur de l'Education (2006-2007), elle occupe aujourd'hui le poste de directrice d'école d'application Maurice Bécanne à Toulouse. De 1993 à 2003, Corinne Daillant a collaboré à plusieurs reprises à l'écriture de livrets pédagogiques à destination des élèves de l'école élémentaire avec le CNDP* à Montrouge puis le CRDP** de Toulouse.

*Centre National de Documentation Pédagogique

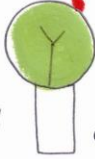
** Centre Régional de Documentation Pédagogique

Jocelyne Guégano, Professeur des écoles, Maître formateur depuis 1998, a été chargée de la coordination, la gestion et l'élaboration de modules de formation à l'IUFM depuis 2004. Aujourd'hui, elle est conseillère départementale de l'école maternelle en Haute-Garonne, elle assure des formations professionnelles sur l'enseignement de l'oral depuis plus de 10 ans. Elle est également auteur d'une encyclopédie (Comprendre et Grandir) pour les petits chez Milan et coordinatrice de l'institut Forprof, sur le site de Toulouse pour la préparation du concours de professeur des écoles.



Biographie de Christine Roussey, illustratrice du jeu



JE VIS AVEC UN  , UN 
ET UN  , DANS UNE  SOUS UN  .
LÀ, JE CULTIVE DES  , PLEIN D'IMAGES
ET BEAUCOUP D'HISTOIRES...

JE SUIS TRÈS HEUREUSE & TRÈS FIÈRE D'AVOIR
PARTICIPÉ AU JEU **EN ROUTE VERS MES DROITS**

AVEC



PARCE QUE JE ME DIS QU'AVEC DES  ON NE
CHANGE PAS LE MONDE, MAIS ON AIDE À LE RENDRE
MEILLEUR...

Partenaires



Le projet « En route vers mes droits » a bénéficié du soutien financier de Micromania grâce à l'opération Noël solidaire menée à l'occasion des fêtes de fin d'année 2009. L'implication des équipes de Micromania a permis de mobiliser les fans de jeux vidéo autour des causes défendues par Enfance et Partage, qui a ainsi pu développer cet outil pédagogique au service des droits de l'enfant.

A propos de MICROMANIA

Micromania, leader de la distribution de jeux vidéo et 1er conseiller auprès des amateurs de jeux vidéo, compte aujourd'hui près de 370 magasins. Micromania est également le premier employeur dans l'univers du jeu vidéo en France avec plus de 1 300 collaborateurs. Sur un marché porteur, Micromania poursuit son développement avec plus de 40 nouveaux magasins par an. Depuis 25 ans, Micromania est le 1er acteur français de la distribution à avoir œuvré dans le sens de l'élargissement du marché.



EMTEC, leader européen des solutions de stockage et périphériques informatiques, a fait don de clés USB « Lollilop » pour servir de support d'information autour de ce jeu.

A propos d'EMTEC

Distribué dans plus de 23 pays, EMTEC possède plus de 70 ans d'expérience dans l'élaboration de produits innovants liés au multimédia et au stockage des données. Proactif dans le domaine de l'éducation, EMTEC ajoute progressivement des pierres à l'édifice en proposant des solutions informatiques ludiques et éducatives pour les enfants.

Remerciements

« En route vers mes droits » intègre des ressources qui ont été mises à disposition gracieusement par différents acteurs des droits de l'enfant. Enfance et Partage remercie les associations, institutions et entreprises qui ont ainsi participé à enrichir cet outil pour faire de ce jeu un incontournable de l'information sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.



Ce jeu s'appuie sur la campagne « Un sur Cinq » du Conseil de l'Europe qui sert de support à plusieurs animations.



Le film de la Fondation Abbé Pierre « Carton rouge », avec Eric Cantona, anime le débat argumenté sur le droit à un niveau de vie permettant le développement de l'enfant.

**GALLIMARD
JEUNESSE**

Les éditions
RUE DU MONDE

Les enfants peuvent chercher les réponses aux questions jaunes et orange dans 3 ouvrages annexés au jeu : « Kiko et la main », édité par le Conseil de l'Europe, « Tous les enfants du monde ont les mêmes droits » offert par les éditions Gallimard, et « Vive la convention des droits de l'enfant » des éditions Rue du Monde.



L'association bénéficie du soutien du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative qui lui a accordé son agrément en 2007.

Illustrations et photos / droits

Les visuels du jeu sont disponibles sur demande

Crédits

Illustrations : Christine Roussey
Mise en page : Virginie Schroeder

A propos d'Enfance et Partage

Depuis plus de 30 ans, Enfance et Partage, association reconnue d'utilité publique, se bat pour la reconnaissance, la promotion et la défense des droits de l'enfant, en France et dans le monde. L'association lutte pour protéger et défendre les enfants contre toutes les formes de maltraitance, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles.

Les principales missions de l'association s'articulent autour de la prévention, de l'écoute, du conseil et du soutien aux enfants victimes : accompagnement psychologique, aide juridique, constitution de partie civile à leurs côtés, administrateur ad hoc.

Depuis février 2008, l'association propose Allo Parents Bébé, le premier Numéro Vert de soutien à la parentalité.

Enfance et Partage est présente sur une grande partie du territoire à travers 27 comités départementaux et compte 400 bénévoles et salariés.

La marraine de l'association est la comédienne Clémence Poésy.

Contact presse - Audrey Donnenfeld, attachée de presse : Tél. 06 30 10 76 90